

# RÈGLEMENT INTÉRIEUR

## Open International de Lecci - 2026

### **Article 1 : Organisation**

L'Association A Torra di Sogno organise, du lundi 11 mai au dimanche 17 mai 2026, l'Open International du de Lecci au Camping Golfo Di Sogno de Lecci,

La manifestation est composée de :

- un Open International pour les joueurs dont le Elo standard est supérieur à 2100 (le jour d'inscription au tournoi)
- un Open B pour les joueurs dont le Elo standard est supérieur à 1550 et inférieur à 2200 (le jour d'inscription au tournoi)
- un Open C, pour les joueurs dont le Elo standard est inférieur à 1600 (le jour du tournoi)

L'organisateur se réserve le droit d'accepter ou non la participation dans l'un des trois opens d'un joueur dont le Elo, le jour du tournoi, ne respecte pas les critères ci-dessus.

### **Article 2 : Règles du jeu**

Les règles du jeu utilisées sont celles de la FIDE, applicables au 1er janvier 2023.

Les règles d'appariement sont celles du C04 FIDE : neuf rondes, appariement au système suisse sans aucune protection de club, de ligue, de famille.

Les appariements sont réalisés par ordinateur au moyen du moteur d'appariement BBP Pairings, conformément aux règles suisses de la FIDE.

Les appariements publiés sur internet sont donnés à titre indicatif. L'appariement officiel est celui affiché dans la salle de jeu, une heure avant le début de la partie.

Dans le cas où :

- Un résultat erroné a été enregistré
- Une partie a été jouée couleurs inversées
- Le classement d'un joueur doit être corrigé (et les numéros d'appariement probablement rectifiés cf. C.04.2.3.3)

et que le joueur signale le fait à l'arbitre dans un délai d'une heure après la publication des résultats, la nouvelle information sera prise en compte pour le classement et les appariements de la ronde suivante.

Si le signalement intervient après la publication des appariements mais avant la fin de la ronde suivante, il sera pris en compte pour les appariements ultérieurs.

Si le signalement intervient après la fin de la ronde suivante, la correction aura lieu après le tournoi et uniquement dans le cadre du calcul du classement Elo du joueur.

### **Article 3 : Cadence de jeu**

1h30min avec un incrément de 30sec/coup depuis le début de la partie. Le délai de forfait est de 30 min pour

chaque ronde (sauf si l'arbitre en chef accorde un délai supplémentaire en raison de circonstances exceptionnelles).

#### **Article 4 : Horaires des rondes et pointage :**

La pré-inscription au tournoi est fortement conseillée, néanmoins seul le pointage et le paiement des droits d'inscription rend l'inscription définitive.

Ne seront appariés à la 1ère ronde que les joueurs qui auront signalé leur présence au **pointage avant le lundi 11 mai à 14h00** ou qui auront averti l'organisateur de leur retard au pointage.

Les joueurs étrangers doivent être affiliés à la FFE avec une licence A en cours de validité ou bien doivent appartenir à une fédération reconnue par la FIDE et posséder un code FIDE actif. Un joueur étranger qui ne possède pas de code FIDE actif doit contacter lui-même la fédération de son pays avant le début du tournoi pour se voir attribuer un code FIDE. Si tel n'est pas le cas, ce joueur devra prendre une licence A et jouer sous le code « FRA » faute de quoi il ne sera pas autorisé à participer au tournoi.

Pointage : lundi 11 mai 2026 de 10h00 à 14h00

Ronde 1 : lundi 11 mai 2026 à 15h30

Ronde 2 : mardi 12 mai 2026 à 9h30

Ronde 3 : mardi 12 mai 2026 à 15h30

Ronde 4 : mercredi 13 mai 2026 à 15h30

Ronde 5 : jeudi 14 mai 2026 à 9h30

Ronde 6 : jeudi 14 mai 2026 à 15h30

Ronde 7 : vendredi 15 mai à 15h30

Ronde 8 : samedi 16 mai 2026 à 15h30

Ronde 9 : dimanche 17 mai 2026 à 10h00

#### **Article 5 : Droits d'inscription**

Adultes : 70€

Jeunes : 40€

Conditions particulières pour les GMI et MI sur demande

La liste détaillée des prix sera affichée en annexe avant la fin de la 4ème ronde.

#### **Article 6 : Classement et Départages**

**Le classement final est établi au nombre de points.**

En cas d'égalité de points, les départages suivants seront appliqués dans l'ordre :

1. Buchholz Tronqué 2 (BH-C2)
2. Buchholz
3. Performance

Les départages Buchholz seront calculés selon la méthode traditionnelle dite « virtual opponent ».

### **Article 7 : Nulle par accord mutuel**

Il est interdit à un joueur de proposer la nulle par accord mutuel à son adversaire.

L'arbitre pourra sanctionner un joueur qui ne respecte pas cette condition.

### **Article 8 : Arbitrage**

Arbitre en Chef : AI Escafre Stephane

Arbitres en Chef Adjointes : AI Vilaisarn Akkhavanh, AI Humeau Cyril

Arbitres Adjointes : AF Murcia Gerald, NA Robin Frisoni

Si nécessaire, l'Arbitre en Chef pourra désigner un autre arbitre, en dehors de la liste ci-dessus, pour une durée limitée ou pour l'ensemble du tournoi.

La compétence de chaque arbitre n'est pas limitée à un seul tournoi mais à l'ensemble de la compétition.

### **Article 9 : Commission d'Appel**

Pour l'ensemble de la compétition, une commission d'appel est chargée de trancher les litiges ayant fait l'objet d'un appel d'un joueur ou d'une joueuse. Pour présenter un appel, il faut en informer l'arbitre au moment de l'incident et, le cas échéant, continuer la partie selon ses directives. Dès la fin de la partie, et dans un délai maximum d'une heure, le plaignant dépose une réclamation écrite auprès de l'arbitre en chef.

La Commission d'appel est composée de trois membres :

- L'Arbitre en Chef, ou son représentant
- Le Directeur des Tournois, ou son représentant
- L'Organisateur, ou son représentant

La Commission est présidée par le représentant du corps arbitral. Les décisions de cette commission sont sans appel.

Aucun membre de la commission ne peut délibérer sur une question le concernant ou concernant un joueur ou une joueuse de son club.

### **Article 10 : Conduite des joueurs et des joueuses**

• Les joueuses et joueurs ne sont pas autorisés à quitter « le lieu de la compétition » sans la permission de l'arbitre. Le lieu de la compétition est défini comme étant la zone de jeu, soit l'emplacement où les parties sont jouées, les salles de repos, les toilettes, l'espace fumeur et les autres emplacements désignés par l'arbitre. La joueuse ou le joueur ayant le trait n'est pas autorisé à quitter sa zone de jeu sans la permission de l'arbitre.

Les téléphones mobiles doivent être totalement éteints ou placés en mode avion et rangés dans un sac fermé, placé sous la table ou à l'endroit indiqué par les arbitres.

Toute sonnerie, vibration, émission sonore, consultation ou manipulation non autorisée d'un appareil électronique dans la salle de jeu peut entraîner la perte de la partie.

Le port de toute montre est interdit dans la salle de jeu, qu'elle soit connectée ou non, électronique, numérique, analogique ou mécanique.

Les arbitres peuvent demander à tout moment à un joueur de présenter ses poches, sacs, vestes ou effets personnels dans le cadre des contrôles fair-play.

Les appareils sont déposés sous la seule responsabilité des joueurs.

- À la fin de la partie, les joueuses et joueurs doivent remettre le jeu en place, sauf sur les échiquiers sensitifs, et éteindre la pendule. Le vainqueur, ou en cas de partie nulle les blancs, apporte à la table d'arbitrage les originaux des feuilles de parties signées et dûment complétées avec le résultat de la partie très clairement indiqué et le nom du vainqueur entouré.
- Les pendules doivent être manipulées calmement.
- Analyses et Blitz sont interdits dans la zone de jeu.
- Les joueuses ou joueurs ayant fait forfait sans prévenir l'arbitre sont considérés comme ayant abandonné le tournoi et ne sont pas appariés pour la ronde suivante. Si l'abandon n'est pas justifié, une demande d'explication lui est adressée par courrier. Sans réponse sous quinzaine, la Direction Nationale d'Arbitrage peut transmettre le dossier à la commission de discipline fédérale.
- Au début de la partie, les joueurs et joueuses vérifient la position des pièces, l'affichage des pendules et l'attribution des couleurs.
- Tout manquement à la « Charte des Joueurs et Joueuses d'Échecs » peut être sanctionné.
- Tout comportement incorrect à l'intérieur ou à l'extérieur de la salle de jeu de quelque nature que ce soit pourra être sanctionné par l'exclusion du Tournoi. Une tenue vestimentaire correcte est exigée sur les lieux du Tournoi.
- La présence des joueuses et joueurs primés lors de la cérémonie de clôture est indispensable. Une absence peut entraîner la perte du prix pour la joueuse ou le joueur.

#### **Article 11 : Vérification des appareils électroniques**

Chaque arbitre peut demander à vérifier si les joueurs et joueuses respectent les règles concernant les appareils électroniques. Il pourra pour cela utiliser un détecteur d'appareils électroniques. Les joueurs et les joueuses refusant la vérification seront sanctionnés.

#### **Article 12 : Droit à l'image**

Le Tournoi pouvant faire l'objet d'une captation aux fins de communication au public pour tout usage non commercial, sous toute forme (notamment photo, vidéo...), sur tout support existant ou à venir, en tout format, pour toute communication au public dans le monde entier, chaque participant autorise expressément l'organisateur à fixer et reproduire, sur tout support et par tout moyen, et par suite, à reproduire et à représenter, sans rémunération d'aucune sorte, ses nom, voix, image, et plus généralement sa prestation sportive dans le cadre du Tournoi.

Le participant ou participante est informé et accepte sans réserve que sa participation au tournoi implique la captation de son image par le Comité d'organisation.

Les arbitres pourront demander l'accès aux enregistrements des caméras de surveillance dans le cadre de l'application des règles FIDE concernant le fair-play.

#### **Article 13 :**

Tous les participants s'engagent à respecter ce Règlement Intérieur.

**L'Arbitre en Chef**

**L'Organisateur**

## TOURNAMENT REGULATIONS

### Lecci International Open 2026

#### Article 1 – Organisation

The Association *A Terra di Sogno* organises the Lecci International Open from Monday 11 May to Sunday 17 May 2026 at the Camping Golfo Di Sogno in Lecci.

The event consists of:

- An International Open for players whose standard rating is above 2100 at the date of registration;
- An Open B for players whose standard rating is above 1550 and below 2200 at the date of registration;
- An Open C for players whose standard rating is below 1600 at the date of the tournament.

The organiser reserves the right to accept or refuse the participation of a player in any of the three tournaments if the player's rating does not comply with the above criteria at the date of the tournament.

#### Article 2 – Rules of Play

The FIDE Laws of Chess in force since 1 January 2023 shall apply.

Pairings shall be made in accordance with the FIDE Swiss Rules (C.04): nine rounds, Swiss system, with no protection regarding clubs, leagues, federations or family members.

Pairings shall be computer-generated using the BBP Pairings engine in accordance with the FIDE Swiss Rules.

Pairings published on the internet are provided for information purposes only. The official pairings are those displayed in the playing hall one hour before the start of the round.

In the event that:

- an incorrect result has been recorded;
- a game has been played with reversed colours;
- a player's rating must be corrected (and pairing numbers possibly amended, cf. C.04.2.3.3);

and the player informs the arbiter within one hour after publication of the results, the correction shall be taken into account for the standings and pairings of the following round.

If the report is made after the publication of the pairings but before the end of the following round, the correction shall be applied only to subsequent pairings.

If the report is made after the end of the following round, the correction shall only be applied after the tournament for rating purposes.

#### Article 3 – Time Control

The time control shall be 90 minutes for the entire game with an increment of 30 seconds per move starting from move one.

The default time is 30 minutes for each round, unless the Chief Arbiter grants an extension due to exceptional circumstances.

#### Article 4 – Schedule and Mandatory Registration Check-In

Pre-registration for the tournament is strongly recommended. However, registration shall only become final after payment of the entry fee and completion of the mandatory check-in procedure.

Only players who have completed check-in before Monday, 11 May 2026 at 14:00, or who have informed the organiser in advance of a justified late arrival, shall be paired for Round 1.

Players who have not checked in shall not be paired for the first round. Check-in is mandatory in order to be paired for Round 1.

Foreign players must either:

- hold a valid FFE “Licence A”, or
- belong to a federation recognised by FIDE and possess an active FIDE ID code.

Any foreign player without an active FIDE ID code must personally contact their national federation before the start of the tournament in order to obtain one. Failing this, the player shall be required to obtain an FFE “Licence A” and play under the federation code “FRA”; otherwise, participation in the tournament shall not be permitted.

## **Schedule**

**Check-in:** Monday 11 May 2026 from 10:00 to 14:00

- Round 1: Monday 11 May 2026 at 15:30
- Round 2: Tuesday 12 May 2026 at 09:30
- Round 3: Tuesday 12 May 2026 at 15:30
- Round 4: Wednesday 13 May 2026 at 15:30
- Round 5: Thursday 14 May 2026 at 09:30
- Round 6: Thursday 14 May 2026 at 15:30
- Round 7: Friday 15 May 2026 at 15:30
- Round 8: Saturday 16 May 2026 at 15:30
- Round 9: Sunday 17 May 2026 at 10:00

## **Article 5 – Entry Fees**

- Adults: €70
- Juniors: €40

Special conditions for Grandmasters and International Masters may be granted upon request.

The detailed prize list shall be displayed before the end of Round 4.

## **Article 6 – Final Ranking and Tie-Breaks**

The final ranking shall be determined by the number of points scored.

In the event of a tie, the following tie-break systems shall be applied in order:

1. Buchholz Cut-2 (BH-C2)
2. Buchholz
3. Performance Rating

Buchholz tie-breaks shall be calculated using the traditional “virtual opponent” method.

## **Article 7 – Draw Offers**

Players are forbidden from offering a draw to their opponent.

The arbiter may sanction any player who breaches this rule.

## **Article 8 – Arbiters**

Chief Arbiter: IA Stéphane Escafre

Deputy Chief Arbiters:

- IA Akkhavanh Vilaisarn
- IA Cyril Humeau

Arbiters:

- FA Gérald Murcia

- NA Robin Frisoni

If necessary, the Chief Arbiter may appoint additional arbiters, either temporarily or for the entire duration of the tournament.

The authority of each arbiter extends to the whole competition and is not limited to a single tournament.

### **Article 9 – Appeals Committee**

For the entire competition, an Appeals Committee shall rule on disputes subject to an appeal by a player.

To submit an appeal, the player must inform the arbiter at the time of the incident and, if necessary, continue the game according to the arbiter's instructions.

At the end of the game, and within a maximum period of one hour, the appellant must submit a written complaint to the Chief Arbiter.

The Appeals Committee shall consist of three members:

- the Chief Arbiter or his representative;
- the Tournament Director or his representative;
- the Organiser or his representative.

The Committee shall be chaired by the representative of the arbiters.

The decisions of the Appeals Committee are final.

No member of the Committee may deliberate on a matter concerning themselves or a player from their own club.

### **Article 10 – Players' Conduct**

- Players are not permitted to leave the "venue" without the permission of an arbiter. The venue is defined as the playing area, rest areas, toilets, smoking area and any other area designated by the arbiters. A player having the move is not permitted to leave the playing area without the arbiter's permission.

- Mobile phones must be completely switched off or placed in airplane mode and stored in a closed bag placed under the table or in another location designated by the arbiters.

Any ringing, vibration, sound emission, unauthorised consultation or handling of an electronic device inside the playing hall may result in the loss of the game.

The wearing of any kind of watch is forbidden in the playing hall, whether connected or not, electronic, digital, analogue or mechanical.

Arbiters may at any time request a player to present pockets, bags, jackets or personal belongings as part of fair-play checks.

Devices are deposited under the sole responsibility of the players.

- At the end of the game, players must reset the pieces, except on electronic boards, and switch off the clock. The winner, or in the case of a draw the player with the white pieces, shall deliver the original signed scoresheets to the arbiters' table, duly completed with the clearly indicated result and the winner's name circled if applicable.
- Chess clocks must be handled calmly and correctly.
- Analysis and blitz games are forbidden in the playing area.
- Players forfeiting a game without informing the arbiter shall be considered to have withdrawn from the tournament and shall not be paired for the following round. If the withdrawal is deemed unjustified, a request for explanation may be sent to the player. In the absence of a reply within two weeks, the National Arbiters' Commission may refer the matter to the Federal Disciplinary Commission.
- At the start of the game, players shall verify the initial position of the pieces, the clock settings and the colour allocation.
- Any breach of the "Chess Players' Charter" may be sanctioned.

- Any improper behaviour inside or outside the playing hall may be sanctioned by exclusion from the tournament. Proper attire is required throughout the event venue.
- Prize winners must attend the closing ceremony. Absence may result in forfeiture of the prize.

#### **Article 11 – Electronic Device Checks**

Any arbiter may request to verify compliance with the rules concerning electronic devices and may use an electronic detection device for this purpose.

Players refusing such a check shall be sanctioned.

#### **Article 12 – Image Rights**

As the tournament may be recorded for non-commercial public communication purposes, in any form (including photographs and videos), on any existing or future media, worldwide, each participant expressly authorises the organiser to record and reproduce, without remuneration of any kind, their name, voice, image and more generally their sporting performance during the tournament.

Participants acknowledge and accept without reservation that their participation in the tournament implies the recording of their image by the Organising Committee.

Arbiters may request access to surveillance camera recordings for the application of FIDE Fair Play regulations.

#### **Article 13 – Final Provision**

All participants undertake to comply with the present Tournament Regulations.

The Chief Arbiter

The Organiser